

MAIRIE DE TAYRAC

Le Bourg
12440 Tayrac

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE TAYRAC

SEANCE DU : 03/10/2016 à 20 H 30

Afférent au Conseil Municipal : 11
En exercice 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation : 27/09/2016

L'an Deux Mil Seize, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Tayrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de : Mr GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre, Maire.

Présents : BARTHOULOT Marylène, CHABAS Jean-François, FRAYSSINET Bernard,
COUDERC Chantal, ISSANCHOU Claude, LAGARRIGUE Jean-Claude,
MANDIRAC Nathalie, VABRE Annette

Absents : LOUVET Marthe,
ROBERT Véronique, qui a donné procuration à VABRE Annette

Mme MANDIRAC Nathalie a été nommée secrétaire de séance

ORDE DU JOUR :

- Délibération** autorisant le Maire à ouvrir une Enquête Publique pour l'assainissement du bourg.
- Délibération** pour la mise en place d'une redevance pour l'assainissement du bourg (part fixe et variable au m3 confondus)
- Questions diverses

Séance ouverte à 20 H 30

***Approbation du dernier Conseil Municipal**

-**Délibération Enquête Publique du Bourg**

L'enquête publique concerne le zonage d'assainissement du Bourg, proposé par l'étude de CEREG Assainissement et approuvé par le Conseil Municipal par la Délibération N° 5-2016 en date du 15 février 2016.

Le Conseil Municipal ayant accepté cette proposition à l'unanimité donne pouvoir à Mr le Maire pour démarrer l'enquête publique.

-**Délibération pour la fixation du montant de la redevance**

Pour obtenir les aides de Adour-Garonne à hauteur de 35% et du Conseil Départemental à hauteur de 20%, il faut fixer le montant minimum de cette taxe à 1€/m3 HT pour y prétendre.

Le budget assainissement doit être équilibré.

François Chabas propose de prendre des renseignements auprès des Mairies de Pradinas et La Capelle-Bleys qui l'ont déjà fait, pour élaborer un budget prévisionnel.

Le Conseil Municipal propose que le prix de la redevance soit fixé à 1.20 €/m3 HT et demande à ce que ce prix soit réajusté en fonction des coûts de l'investissement.

Un courrier sera adressé aux usagers pour leur expliquer l'institution de cette redevance.

***Questions diverses**

-Chemin de linieyroux

Bernard Frayssinet s'est proposé de rencontrer Mr de Stéfano pour lui proposer une solution pour le futur tracé du chemin. Mr de Stéfano a refusé tout dialogue.

-Projet d'aménagement de la Place de l'église

Le conseil Municipal propose pour son embellissement la mise en place de mobilier urbain et création de place de parking

-Tayrac Info

La préparation du prochain Bulletin Municipal se fera en fin d'année

Fin de séance à 23 H 00

Fait à Tayrac, le 20/09/2016

Le Maire

GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre

BARTHOULOT Marylène	CHABAS Jean-François	COUDERC Chantal	FRAYSSINET Bernard	ISSANCHOU Claude
MANDIRAC Nathalie	ROBERT Véronique	VABRE Annette	LAGARRIGUE Jean-Claude	
	A donné procuration à Vabre Annette			